



Professionnels, Associations et Entreprises

Convention Clarté

Recueil des prix des principaux produits
et services au 1^{er} janvier 2022.

Crédit  Mutuel

Généralités

Ce document présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1^{er} janvier 2022.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos Caisses de Crédit Mutuel, sur simple demande ou via www.creditmutuel.fr

Prix et TVA

Les prestations ne comportant pas la mention HT ou TTC ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

Contacts

Votre conseiller Crédit Mutuel est votre premier interlocuteur.

Résoudre un litige

Pour toute demande portant sur la bonne exécution des contrats ou toute réclamation, vous disposez :

▶ d'un numéro de téléphone dédié :  **0 969 360 505**

APPEL NON SURTAXE

▶ et d'interlocuteurs privilégiés à contacter :

■ EN PREMIER LIEU, votre Caisse de Crédit Mutuel

en prenant un rendez-vous, via le formulaire réclamation accessible à partir de votre espace personnel banque à distance, par email, ou par courrier.

■ EN SECOND LIEU, le Service Relation Clientèle

- par courrier au siège de votre Fédération
- ou via le formulaire de réclamation en ligne sur www.creditmutuel.fr

■ EN TROISIÈME LIEU, le Médiateur

après épuisement des voies de recours internes et uniquement pour les litiges entrant dans son champ de compétence,

- via son site internet www.lemediateur-creditmutuel.com
- ou par courrier : Monsieur le Médiateur du Crédit Mutuel, 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi-Lune.

Les coordonnées des autres médiateurs sont précisées sur www.creditmutuel.fr et sur les conditions générales de banque.

Dates de valeur

Les dates de valeur appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos Caisses et sous www.creditmutuel.fr

CMUT Direct, vos opérations en ligne

- Site Internet : www.creditmutuel.fr
- Application Crédit Mutuel pour smartphone, disponible sur Google Play Store ou l'Apple AppStore

Recommandations

Un devis est souvent la meilleure assurance d'un bon choix.

N'hésitez pas à le demander à votre conseiller.

Nous attirons votre attention sur les frais que vous pourriez supporter en cas d'anomalies de fonctionnement de votre compte. Nous vous invitons, dans un tel cas, à contacter votre conseiller qui examinera avec vous les solutions les mieux adaptées.

Perte ou vol de vos cartes

Opposition 24h/24 – 7j/7

- sur www.creditmutuel.fr si vous êtes abonné à un contrat CMUT Direct
- par téléphone en France au 03 88 40 10 00 (n° non surtaxé, coût selon opérateur)
- par téléphone depuis l'étranger : + 33 3 88 40 10 00 (n° non surtaxé, coût selon opérateur)

Sommaire

Gestion du compte	4
Services courants et informations	4
Suivi particulier du compte	4
Arrêté de compte	5
Eurocomptes	5
Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA	6
Définitions et informations pratiques	6
Moyens de paiement – Les encaissements	6
Moyens de paiement – Les paiements	7
Moyens de paiement internationaux	9
Définitions et informations pratiques	9
Frais liés aux opérations internationales	10
Moyens de paiement à l'export – Les encaissements	10
Moyens de paiement à l'import – Les paiements	11
Monétique	12
Solutions d'acceptation	12
Commissions monétiques	12
Cartes	12
Banque à distance	13
Abonnement à des services de banque à distance	13
Abonnement à des services offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou mail	14
Crédits	14
Financements court terme	14
Financements moyen et long terme	15
Garanties	15
Engagements par signature donnés	15
Actes de garantie reçue	15
Autre service aux professionnels	16
Hub Business Solutions (HBS)	16

Gestion du compte

SERVICES COURANTS ET INFORMATIONS	
Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte	GRATUIT
Clôture ou transfert d'un compte courant hors Crédit Mutuel	27,00 €
Relevé de compte, envoi postal	
▶ Mensuel	GRATUIT
▶ Autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	1,50 €
Délivrance d'un avis de débit ou de crédit	1,50 €
Réédition de mouvements, par demande	8,00 €
Frais de recherche de documents ou d'opérations	
▶ Ancienneté ≤ à 12 mois ou simple	15,50 € HT sur devis
▶ Ancienneté > à 12 mois ou complexe	
Frais de recherche consécutive à adresse erronée (NPAI/PND)	9,00 €
Copie d'un chèque ou d'un bordereau de remise	7,00 €
Courrier d'information aux émetteurs pour la mobilité bancaire, envoi postal (destiné aux émetteurs de virements ou de prélèvements)	1,50 €
Délivrance d'une attestation (attestations d'ouverture de compte, d'absence de procuration bancaire, de non fusion des comptes de gestion immobilière...)	9,60 € HT
Attestation de soldes pour les commissaires aux comptes, par SIREN	100,00 € HT
Actualisation du dossier administratif et juridique, par an, à partir de	80,00 €
Frais de location de coffre-fort, par an, à partir de	37,50 € HT
Renseignements commerciaux	
▶ Domiciliation connue (+ frais réels)	11,60 € HT
▶ Sans domiciliation bancaire ou étranger (+ frais réels)	26,60 € HT
Diagnostic Annuel d'Entreprise (DAE)	
▶ DAE complet sans Eurocompte PRO	40,00 € HT
▶ DAE complet avec Eurocompte PRO	26,50 € HT
▶ DAE allégé sans Eurocompte PRO	15,00 € HT
▶ DAE allégé avec Eurocompte PRO	GRATUIT
Cash Management	
▶ Reporting	Nous consulter
▶ Centralisation de trésorerie (CDT)	Nous consulter
Service IBAN virtuels	Nous consulter
SUIVI PARTICULIER DU COMPTE	
Frais annuels de tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois ⁽¹⁾	30,00 €
Frais annuels de tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans ⁽¹⁾	30,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	13,50 € ⁽²⁾
Commission d'intervention	
Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.	
▶ Frais par opération	8,75 €
Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur (SATD)	10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier
▶ Maximum	90,00 €
Frais par saisie-attribution	90,00 €

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte.

(2) Tarif pour chaque lettre.

ARRÊTÉ DE COMPTE

Chaque arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global appliqué pour la période.

INTÉRÊTS DÉBITEURS

Calcul des intérêts débiteurs : sur la base des "nombres" de la période d'arrêté, d'après la situation quotidienne des soldes en valeur avec la formule suivante : capitaux en valeur * nombre de jours * taux/365.

TEG des découverts non autorisés : sauf accord particulier, taux plafond réglementaire pour les découverts des personnes morales, calculé trimestriellement par la Banque de France, publié au Journal Officiel et diminué de 0,05 %.

COMMISSION DE RISQUE

Commission de plus fort découvert

Taux appliqué au plus fort découvert de chaque mois de la période d'arrêté.

Le taux de cette commission est soumis au plafond calculé trimestriellement par la Banque de France.

Commission limitée à la moitié des intérêts débiteurs de la période d'arrêté.

0,70 ‰⁽¹⁾

COMMISSIONS DE GESTION

Frais de tenue de compte, par mois :

▶ Association et Comité Social et Économique, à partir de

2,00 €

▶ Syndicat de Copropriétaires, à partir de

10,00 €⁽²⁾

▶ Auto-entrepreneur

6,00 €

▶ Professionnel et Agriculteur

12,00 €

▶ Entreprise, à partir de

18,00 €

Commission de mouvement (ou de compte), taux maximum

2,00 ‰⁽¹⁾

▶ Minimum par arrêté trimestriel

7,00 €

Commission de confirmation de crédit

1,00 %

Taux appliqué sur le montant du crédit en place à la date d'arrêté

Commission de non utilisation de crédit

1,00 %

Taux appliqué à la quote-part non utilisée du crédit accordé pour la période d'arrêté

Frais d'écriture comptable, par écriture (facturation des mouvements au débit et au crédit du compte)

0,07 €⁽¹⁾

Fusion de comptes, par arrêté et par compte fusionné

8,50 €

Frais d'édition d'échelle d'intérêts, l'unité

5,40 €

EUROCOMPTES

Cotisation à une offre groupée de services, par mois, à partir de :

▶ Eurocompte ASSO Tranquillité

3,50 € HT⁽⁴⁾

▶ Eurocompte ASSO Confort

12,05 € HT⁽⁴⁾

▶ Eurocompte PRO Initial

14,03 € HT⁽⁴⁾

▶ Eurocompte PRO⁽³⁾

19,44 € HT⁽⁴⁾

▶ Eurocompte Auto-entrepreneur

8,55 € HT⁽⁴⁾

▶ Eurocompte Agri

15,20 € HT⁽⁴⁾

▶ Eurocompte Professions de santé

12,85 € HT⁽⁴⁾

▶ Eurocompte Startup

15,30 € HT⁽⁴⁾⁽⁵⁾

Anciennes formules non commercialisées en 2022, par mois, à partir de

▶ Eurocompte PRO Tranquillité

15,30 € HT⁽⁴⁾

▶ Eurocompte PRO Confort

17,95 € HT⁽⁴⁾

▶ Eurocompte PRO Sérénité

24,30 € HT⁽⁴⁾

▶ Eurocompte Pro Agri, souscrit avant le 1^{er} juillet 2013

15,50 € HT⁽⁴⁾

Option forfait de Commission de mouvement (ou de compte) :

▶ pour les Eurocomptes PRO Tranquillité, Confort, Sérénité et Startup :

– Jusqu'à 15 K€ de flux débiteurs mensuels

– Au-delà

▶ pour l'Eurocompte Agri

7,00 €
Cf. tarification standard
Nous consulter

Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, les relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (au guichet ou à distance), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement SEPA, un contrat de gestion de compte à distance, une carte de paiement à autorisation systématique (en inclusion : paiements d'opérations sur Internet et retraits d'espèces dans l'UE) et deux formules de chèques de banque par mois.

GRATUIT⁽⁶⁾

(1) Gratuit pour les associations. (2) Tarif mensuel, prélevé trimestriellement. (3) Ce tarif de l'Eurocompte PRO inclut la forfaitisation de la commission de mouvement (ou de compte) pour une tranche de chiffre d'affaires confié de 0 à 40 K€ / an. Au-delà, nous consulter. (4) Plus TVA sur l'abonnement CMUT Direct. (5) – 30 % la 1^{re} année d'existence de l'entreprise. (6) Conformément à la réglementation.

Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA

DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

L'Espace Economique Européen (EEE) comprend les 27 pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein. La zone SEPA ou espace SEPA (Single Euro Payment Area) est composé de l'EEE, la Suisse, le Royaume-Uni, Gibraltar, Monaco, Jersey, Guernesey, l'Île de Man, Saint-Marin, la Principauté d'Andorre et la Cité du Vatican.

La réglementation européenne a défini le cadre juridique des services de paiement au sein de l'EEE et introduit de nouveaux moyens de paiement "SEPA" (en EUR) uniformisant le virement et le prélèvement sur l'ensemble de la zone SEPA.

Certains moyens de paiement nationaux en revanche, tels que les chèques, effets de commerce, virements de trésorerie n'ont pas migré vers le SEPA.

Pour être éligible SEPA, un virement doit respecter les caractéristiques suivantes :

- être libellé en euros,
- être opéré au sein de la zone SEPA,
- être de nature ordinaire (non urgent/express),
- être obligatoirement en frais partagés (option "SHA"),
- permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (International Bank Account Number - Identifiant international d'un compte bancaire) du bénéficiaire.

Imputation des frais :

Pour les virements au sein de l'EEE libellés dans une devise de l'EEE, la 2^e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais "SHARE" (frais partagés), les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement transformés par nos soins en ordres avec option "SHARE".

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 13).

MOYENS DE PAIEMENT – LES ENCAISSEMENTS

MOYENS DE PAIEMENT SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

► Gestion des Identifiants Créanciers SEPA (ICS) :

- Demande d'ICS à la Banque de France
- Intervention sur ICS

► Émission de SDD par télétransmission ou Internet (CMUT Direct)⁽¹⁾ :

- Commission de remise, par fichier
- Commission de service, par SDD Core
- Commission de service, par SDD B2B

► Service d'enrichissement avec données du mandat

► SDD remis et retourné impayé

40,00 €
Nous consulter

GRATUIT
0,32 €
Nous consulter
Nous consulter
12,00 €

Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)

► Réception d'un SCT

► Réception d'un virement instantané

GRATUIT
GRATUIT

SEPAmail

► Demande d'identifiant créancier SEPAMAIL (ICQX)

► Contrôle de coordonnées bancaires, par contrôle :

- contrôle en différé
- contrôle en temps réel

40,00 € HT

0,80 € HT
0,90 € HT

MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA

Espèces

► Versements d'espèces en EUR

► Versements d'espèces en EUR "grands remettants"⁽²⁾ :

- Par remise
- Comptage billets triés
- Comptage monnaie en vrac
- Écart de comptage (différence entre les montants annoncés par le client et reconnus par la banque)
- Autre conditionnement

GRATUIT

6,25 €
1,75 ‰
6,25 ‰
10,00 €
Nous consulter

Comptabilisation sur fichier

Nous consulter

(1) Hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

(2) Un "grand remettant" est un client déposant en moyenne plus de 10 000 € en billets par mois et/ou plus de 1 500 € en monnaie par mois, ou faisant en moyenne au moins 5 remises par mois. Les tarifs des "grands remettants" s'appliquent à chacune de leur remise.

MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA (suite)

Chèques en EUR payables en France

- ▶ Frais d'envoi de bordereaux de remises de chèque(s) en RAR à domicile
- ▶ Remise de chèque(s) classique(s) au guichet ou au GAB, par chèque
- ▶ Remise de chèque(s) classique(s) nécessitant un traitement spécifique (mal signé, mal endossé...)
- ▶ Remise de chèque(s) "grands remettants"⁽¹⁾ :
 - Chèque classique
 - Image chèque
- ▶ Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé :
 - Pour motif sans provision
 - Autres motifs

8,50 € HT
GRATUIT
7,40 €

Nous consulter
Nous consulter

GRATUIT
16,20 €

Chèques en EUR payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)

Cf. moyens de paiement
internationaux

Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable en France

- ▶ Télétransmission ou Internet (CMUT Direct)⁽²⁾ :
 - Commission de remise, par remise
 - Commission de service, par effet :
 - Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF)
 - Crédit Après Encaissement (CAE)
- ▶ Papier :
 - Commission de remise, par remise
 - Commission de service, par effet :
 - Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF)
 - Crédit Après Encaissement (CAE)
- ▶ Commissions liées :
 - Demande de prorogation⁽³⁾, réclamation⁽³⁾, modification⁽³⁾, annulation⁽³⁾, présentation à l'acceptation⁽³⁾
 - Effet remis retourné impayé

GRATUIT

0,40 €
15,00 €

7,00 €

5,00 €
15,00 €

14,00 €

14,00 €

Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)

Cf. moyens de paiement
internationaux

Virements non SEPA

- ▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) en EUR en provenance de la zone SEPA (dont France)
- ▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) en EUR en provenance d'un pays hors zone SEPA

- ▶ Virement ordinaire en provenance d'un tiers non automatisable

GRATUIT

Cf. moyens de paiement
internationaux
8,50 €

Remises documentaires et crédits documentaires

Cf. moyens de paiement
internationaux

MOYENS DE PAIEMENT – LES PAIEMENTS

MOYENS DE PAIEMENT SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

- ▶ Mise en place d'un mandat de prélèvement ou modification du mandat
- ▶ Paiement d'un prélèvement
- ▶ Service d'alertes sur prélèvement disponible dans Top Infos⁽⁴⁾
- ▶ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision :
 - Prélèvement ≤ 20,00 €
 - Au-delà de 20,00 €
- ▶ Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que défaut de provision

GRATUIT
GRATUIT
Cf. page 14

Montant du prélèvement
20,00 €
20,00 €

(1) Un "grand remettant" est un client déposant en moyenne plus de 200 chèques par mois.

(2) Hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

(3) Commissions applicables quel que soit le type de remise et cumulables s'il y a lieu.

(4) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct.

MOYENS DE PAIEMENT SEPA (suite)

	CMUT Direct ⁽¹⁾	Au guichet
Opposition sur mandat	20,00 €	20,00 €
Révocation de mandat	Non disponible	20,00 €
Inscription d'un compte au service des créanciers autorisés	15,00 €	20,00 €
Ajout d'un créancier autorisé, par ajout	5,00 €	10,00 €
Interdiction d'un créancier, par ajout	15,00 €	20,00 €
Création d'un mandat B to B	10,00 €	15,00 €
Validation d'un mandat B to B	GRATUIT	

Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)

▶ Frais par virement occasionnel :	GRATUIT⁽¹⁾
– Entre vos comptes	
– Autres destinataires :	GRATUIT⁽¹⁾
• Saisi dans CMUT Direct	
• Saisi au guichet avec IBAN	3,50 €
▶ Frais de mise en place d'un virement permanent :	
– Saisi dans CMUT Direct	GRATUIT⁽¹⁾
– Saisi au guichet avec IBAN	5,25 €
▶ Frais de modification d'un virement permanent :	
– Saisi dans CMUT Direct	GRATUIT⁽¹⁾
– Saisi au guichet avec IBAN	2,50 €
▶ Frais par virement permanent	0,10 €⁽²⁾
▶ Virement sur liste, par télétransmission ou Internet	
– Commission de remise, par fichier	GRATUIT⁽¹⁾
– Commission de service, par virement saisi sur CMUT Direct PRO	GRATUIT⁽¹⁾
– Commission de service, par virement	0,10 €⁽³⁾
▶ Virement sur liste, sur support papier :	
– Commission de remise, par remise	GRATUIT
– Commission de service, par virement	1,10 €
▶ Frais par virement instantané émis	1,00 €
▶ Frais par virement émis et retourné par la banque du bénéficiaire	6,00 €

MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA

Espèces

▶ Retrait d'espèces en EUR en agence sans émission de chèque :	GRATUIT
– Retrait de billets	0,07 €
– Retrait de monnaie roulée, par rouleau	
▶ Commande ou échange d'espèces en EUR, suivant la volumétrie et la fréquence	Nous consulter

Chèques en EUR payables en France

▶ Frais d'envoi de chéquier en RAR à domicile	Frais postaux
▶ Frais de destruction de chéquier, par chéquier	5,40 €
▶ Frais d'émission d'un chèque de banque ou certifié	11,50 €
▶ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur :	
– avec Assur-Carte Pro	GRATUIT
– sans Assur-Carte Pro, par chèque	15,15 €
– sans Assur-Carte Pro, par chéquier	29,70 €
▶ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	13,50 €
▶ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :	
– Chèque inférieur ou égal à 50,00 €	30,00 €
– Chèque supérieur à 50,00 €	50,00 €
▶ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques (mise en place ou suppression)	19,10 €
▶ Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire	19,25 €

(1) Hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

(2) Gratuit pour les Associations (hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur).

(3) Gratuit pour les Associations, par Internet (hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur).

MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA (suite)

Chèques en EUR payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	Cf. moyens de paiement internationaux
Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable en France ▶ Règlement d'effets ▶ Rejet d'un effet domicilié ▶ Envoi d'un relevé papier des LCR à payer – Accès au relevé des LCR à payer via le service DVI (Document Via Internet)	GRATUIT 15,00 € 2,00 € GRATUIT⁽¹⁾
Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	Cf. moyens de paiement internationaux

Virements non SEPA	Télétransmission ⁽¹⁾ ou CMUT Direct ⁽¹⁾	Au guichet
▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) en EUR à destination de la zone SEPA (dont France)	6,25 €	8,25 €
▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) en EUR à destination d'un pays hors zone SEPA	Cf. moyens de paiement internationaux	
▶ Virement réglementé (redevance : TVA, URSSAF, ...)	5,15 €	7,15 €
▶ Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite, concerne les virements réglementés et les virements vers un tiers en France)	1,00 €	1,00 €
▶ Virement non automatisable, jusqu'à 50 000 €	8,50 €	12,00 €
▶ Virement non automatisable, au-delà de 50 000 €	8,50 €	15,50 €
Remises documentaires et crédits documentaires	Cf. moyens de paiement internationaux	

(1) Hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

Moyens de paiement internationaux

(opérations hors zone SEPA ou en devise autre que l'euro)

DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Les moyens de paiement internationaux couvrent les opérations en euro en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA (cf. définition page 6), ainsi que les opérations réalisées dans une devise autre que l'euro quel que soit le pays.

Imputation des frais :

Il existe 3 options d'imputation des frais liés aux transferts internationaux :

- "OUR" : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux du Crédit Mutuel, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant. Tous les ordres transmis avec cette option seront exécutés sous votre pleine et entière responsabilité.
- "SHA" (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. "SHA" est l'option retenue par défaut.
- "BEN" (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Pour les virements au sein de l'EEE libellés dans une devise de l'EEE, la 2^e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais "SHARE" (frais partagés), les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option SHARE.

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 13).

FRAIS LIÉS AUX OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Commission supplémentaire en cas de change (appliquée à toute opération d'achat ou de vente de devises) :

▶ jusqu'à 75 000 €	0,50 ‰
▶ au-delà	0,25 ‰
▶ minimum	10,00 €
Frais de saisie	4,50 €
Frais de correction de coordonnées inexactes, par virement reçu ou émis	6,00 €
Délivrance d'un avis de débit ou de crédit	4,00 €
Frais de port (sur chèques en CAE ⁽¹⁾ , effets, remises documentaires) :	
▶ Sécurisé	36,50 € HT
▶ Non Sécurisé	8,00 € HT
Impayé sur chèques et effets (hors effets documentaires)	21,10 €
Intervention sur chèques, effets et remises documentaires	24,40 €
Modification sur effets et remises documentaires	24,15 €
Commission pour émission d'un chèque, hors commissions de transfert et de change	16,25 €
Demande de justificatif de paiement	20,45 €

MOYENS DE PAIEMENT À L'EXPORT – LES ENCAISSEMENTS

Espèces	
▶ Vente en compte de devises au guichet	4,00 €
Virements ⁽²⁾	
▶ Virement ordinaire international :	11,00 €
– Commission de rapatriement	
▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) :	GRATUIT
– Commission de rapatriement sans change	10,00 €
– Commission de rapatriement avec change	
Chèques ⁽²⁾	
▶ Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF) :	
– Commission d'encaissement	1,00 ‰
• Minimum	14,20 €
• Maximum	55,00 €
▶ Crédit Après Encaissement (CAE)	
– Commission de dossier spécifique CAE (en sus de la commission d'encaissement SBF)	19,90 €
Effets ⁽²⁾	
▶ Commission d'encaissement	0,10 ‰
– Minimum	15,00 €
– Maximum	93,00 €
Remises documentaires ⁽²⁾	
▶ Commission d'encaissement	0,20 ‰
– Minimum	72,50 €
– Maximum	210,00 €
▶ Frais d'impayé	70,00 €
Crédits documentaires ⁽²⁾	
▶ Notification de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by	0,10 ‰
– Minimum	100,00 € HT
▶ Confirmation (taux prorata temporis variable en fonction du risque pays et du risque banque)	Nous consulter
– Minimum (variable en fonction du risque pays et du risque banque)	de 150,00 € à 310,00 €
▶ Commission de levée de documents (perception sur le montant des documents reçus)	0,15 ‰
– Minimum	125,00 € HT
▶ Frais de message	20,00 € HT
▶ Port Sécurisé	40,00 € HT
▶ Commission de transfert, modification simple ou de montant, Acceptation/Engagement de paiement différé	Nous consulter

(1) Crédit Après Encaissement.

(2) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre le cas échéant.

MOYENS DE PAIEMENT À L'IMPORT – LES PAIEMENTS

Espèces	
▶ Achat en compte de devises au guichet	4,00 €
Virements⁽¹⁾	
▶ Virement ordinaire international :	
– Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	1,00 ‰
• Au-delà	0,50 ‰
• Minimum	12,00 €
– Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite)	8,25 €
▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) :	
– Commission de transfert sans change	9,80 €
– Commission de transfert avec change	19,80 €
Chèques⁽¹⁾	
▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	1,00 ‰
– Au-delà	0,50 ‰
– Minimum	12,00 €
▶ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	Cf. chèques en EUR payables en France
Effets⁽¹⁾	
▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	1,00 ‰
– Au-delà	0,50 ‰
– Minimum	12,00 €
▶ Commission d'encaissement	0,05 %
– Minimum	15,30 €
– Maximum	57,80 €
Remises documentaires⁽¹⁾	
▶ Commission de transfert	13,80 €
▶ Commission d'encaissement	0,20 %
– Minimum	100,00 €
– Maximum	212,30 €
▶ Bon de cession	49,00 € HT
Crédits documentaires⁽¹⁾	
▶ Ouverture de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by (perception prorata temporis sur le montant, de l'ouverture jusqu'à la date de validité)	1,25 % l'an
– Minimum	100,00 €
▶ Frais de message	20,00 €
▶ Commission de levée de documents (perception sur le montant des documents présentés)	0,125 %
– Minimum	100,00 €
▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	0,10 %
– Au-delà	0,05 %
– Minimum	16,50 €
▶ Acceptation/Engagement de paiement différé (perception prorata temporis)	1,50 % l'an
– Minimum	100,00 €
▶ Frais port sécurisé	35,00 € HT
▶ Commission de modification simple ou de montant, prorogation, émission d'un bon de cession, annulation...	Nous consulter

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires le cas échéant.



Monétique

SOLUTIONS D'ACCEPTATION⁽¹⁾

Le Crédit Mutuel propose à ses clients professionnels une large gamme de produits et services leur permettant :

- de trouver l'équipement adapté à leur activité et à leur usage (Terminaux de Paiement Electronique, Editeur Lecteur de Chèques)
- de faciliter les paiements de leurs clients (PnF)
- d'encaisser des opérations sur Internet de façon sécurisée (Monetico Paiement)

Cette gamme intègre :

- la mise en place du matériel et l'installation du logiciel
- la location mensuelle et l'assistance téléphonique
- les dépannages sur site (pièces, main-d'œuvre et déplacement)

Offre spécifique aux professions de santé intégrant la location de TPE et solutions complètes de gestion des Feuilles de Soins Électroniques (télétransmission, contrôle des remboursements...)

Tarif selon type d'équipement

Nous consulter

COMMISSIONS MONÉTIQUES

Commissions sur encaissement des paiements par carte

Nous consulter

Forfait mensuel "petits remettants" (moins de 1 000 € de flux mensuels)

8,00 € HT

Option "petits montants" (transactions de moins de 15 €)

Nous consulter

Frais par impayé

20,00 €

CARTES

COTISATIONS ANNUELLES⁽²⁾

Fourniture d'une carte de débit (immédiat ou différé)

CB Mastercard Businesscard ou CB Visa Business

55,00 €

CB Mastercard Businesscard Certizen⁽³⁾

67,00 €

CB Mastercard Businesscard Executive ou CB Visa Gold Business

132,00 €

CB Mastercard Auto-Entrepreneur

20,00 €

CB Mastercard Professionnel

36,00 €

CB Mastercard Achats Pro, selon plafond de paiement, à partir de

3,50 € par mois

Autres cartes et services

Carte de dépôt sur automate

9,00 €

Carte Retrait Monnaie (accès aux automates de gestion de monnaie)

9,00 €

Option supplémentaire (synthèse, statistiques), disponible selon la carte, par option

9,00 €

PAIEMENTS ET RETRAITS – CARTES EN EURO

Opérations libellées en euro dans l'Espace Économique Européen :

- ▶ Paiement par carte
- ▶ Retrait d'espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB) du Crédit Mutuel et du CIC
- ▶ Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque, à partir du 3^e retrait par mois⁽⁴⁾

GRATUIT
GRATUIT
1,00 €

Autres opérations⁽⁵⁾ :

Commission fixe + pourcentage appliqué sur le montant de l'opération :

- ▶ Dans l'Espace Économique Européen + Suisse :
 - Paiement par carte, par paiement
 - Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque
- ▶ Hors Espace Économique Européen et Suisse :
 - Paiement par carte, par paiement
 - Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque

0,33 € + 1,00 %
3,30 € + 1,00 %

0,33 € + 2,50 %
3,30 € + 2,50 %

Plafonnement, par opération

9,00 €

Frais par retrait d'espèces au guichet d'une autre banque, avec carte

9,00 €

(1) Prestations proposées par EURO INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance.

(2) Les associations et les auto entrepreneurs peuvent souscrire certaines cartes destinées aux particuliers. Les tarifs de ces cartes sont indiqués dans le dépliant tarifaire des particuliers disponible sur www.creditmutuel.fr ou dans votre Caisse.

(3) Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte).

(4) À partir du 2^e retrait pour les cartes de retrait ou à autorisation systématique, gratuit avec les cartes CB Mastercard Businesscard Executive et CB Visa Gold Business. Si carte souscrite dans le cadre d'un Eurocompte, 1 retrait supplémentaire offert par mois.

(5) Opérations hors Espace Economique Européen ou opérations libellées en devise (le cas échéant, le coût de la conversion monétaire est consultable sur www.creditmutuel.fr).

GESTION DES CARTES

Opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	16,10 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	35,10 €
Frais de duplicata de relevé de carte	15,50 €
Refabrication d'une carte	13,00 €
Refabrication d'une carte en urgence	49,00 €
Réédition d'un code confidentiel	8,00 €
Réédition d'un code confidentiel en urgence	49,00 €
Changement du code confidentiel via un GAB Crédit Mutuel ou CIC	9,00 €
Mise en place d'un plafond exceptionnel au guichet	5,00 €

Banque à distance

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE⁽¹⁾ (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, TÉLÉPHONE MOBILE, SMS, ETC.)

CMUT DIRECT

Offres de base, abonnement mensuel :

- ▶ Service de gestion des documents et contrats
- ▶ Service de consultation et de gestion des comptes :
 - CMUT Direct ASSO
 - CMUT Direct ASSO Confort
 - CMUT Direct PRO
 - CMUT Direct PRO Confort
 - CMUT Direct PRO Sérénité

GRATUIT

3,00 € TTC
8,30 € TTC
3,50 € HT
8,80 € HT
16,50 € HT

Modules complémentaires, abonnement mensuel :

- ▶ Gestion de groupes de comptes⁽²⁾
- ▶ Base tiers (gestion de liste(s) de bénéficiaire(s) de virements ou tirés de LCR)
 - Jusqu'à 100 comptes enregistrés
 - Au-delà, par compte
 - Minimum de perception
- ▶ Base mandat créancier (gestion des mandats de prélèvements)
 - Jusqu'à 100 mandats
 - Au-delà de 100 mandats
- ▶ Suivi des virements GPI (Global Payments Initiative)
- ▶ Prélèvement de l'abonnement sur compte de tiers ou IBAN externe

20,00 € HT

GRATUIT
0,005 € HT
5,00 € HT

GRATUIT
Nous consulter
5,00 € HT
10,00 € HT

SOLUTIONS D'AUTHENTIFICATION FORTE ET CERTIFICATS DE SIGNATURE

Service Safetrans :

- ▶ Lecteur de carte, cotisation annuelle
- ▶ Carte Safetrans (en option), par carte fabriquée

18,00 € HT
7,00 €

Certificats Certinomis Téléprocédures :

- ▶ De 1 à 5 certificats, par certificat, par an
- ▶ Au-delà de 5 certificats

60,00 € HT
Nous consulter

Licence DIGIPASS, par licence

24,17 € HT

ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES

Services, abonnement mensuel :

- ▶ TWEB (Transferts WEB)
- ▶ EBICS T (Transport) jusqu'à 50 comptes
 - Au-delà de 50 comptes
- ▶ EBICS TS (Transport et Signature) jusqu'à 5 signataires et 50 comptes
 - Au-delà de 5 signataires ou de 50 comptes

10,00 € HT
40,00 € HT
Nous consulter
65,00 € HT
Nous consulter

(1) Hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur et hors commissions liées au traitement des flux.

(2) Option non disponible pour les contrats CMUT Direct ASSO et CMUT Direct PRO.

ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES (suite)

► Télétransmission en direct avec les experts-comptables :

– De 1 à 5 comptes	26,00 € HT
– De 6 à 20 comptes	38,00 € HT
– De 21 à 50 comptes	55,00 € HT
– De 51 à 100 comptes	80,00 € HT
– De 101 à 200 comptes	100,00 € HT
– Au-delà de 200 comptes	300,00 € HT

Services Logiciels

► Hub Business Solutions (HBS) :

Logiciels de communication multi-bancaire EBICS, de saisie d'opérations bancaires, de gestion de trésorerie, de gestion de e-factures et de gestion de e-mandats de prélèvements

Cf. page 16

Consommations

Transmission de la banque vers le client, maximum par enregistrement	0,09 € HT
Transmission du client vers la banque	GRATUIT
Réfection de relevé de compte, par demande	20,00 € HT

ABONNEMENT A DES SERVICES OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS OU MAIL⁽¹⁾

TOP INFOS⁽²⁾

Forfait mensuel incluant 10 SMS ou 10 mails par mois	2,00 € HT
► Au-delà du forfait :	
– SMS supplémentaire	0,20 € HT
– mail supplémentaire	0,15 € HT

(1) Hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

(2) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct.

Crédits

FINANCEMENTS COURT TERME

DÉCOUVERT SOUPLESSE PRO

Frais de dossier :

► À la mise en place	1 % min. 36,00 €
► Lors d'une modification	1 % min. 18,00 €
► Au réexamen annuel	0,5 % min. 18,00 €

Intérêts débiteurs **Nous consulter**

Commission de plus fort découvert (définie page 5) **0,70 ‰**

Commission de confirmation de crédit (définie page 5) **1,00 %**

Commission de non utilisation de crédit (définie page 5) **1,00 %**

AUTRES DÉCOUVERTS ET FACILITÉ DE CAISSE

Frais de dossier :

► À la mise en place	1 % min. 36,00 €
► Lors d'une modification ou du réexamen annuel	1 % min. 18,00 €

Intérêts débiteurs **Nous consulter**

Commission de plus fort découvert (définie page 5) **0,70 ‰**

Commission de confirmation de crédit (définie page 5) **1,00 %**

Commission de non utilisation de crédit (définie page 5) **1,00 %**

ESCOMPTE

Intérêts d'escompte	Nous consulter
Minimum d'intérêts perçus par effet	6,50 €
Commission forfaitaire pour effet inférieur à 800,00 €	6,50 €
Commission d'endos	0,60 %
Commission d'usance (si délai > 92 jours)	1,50 %
Frais liés à la gestion des effets	Cf. page 7

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES

Cession de créances professionnelles par la Caisse	
▶ Frais d'enregistrement du bordereau	7,60 €
▶ Frais de suivi des créances cédées, par créance cédée	17,00 €
▶ Événements : relance, refus de notification, prorogation	12,75 €
▶ Frais liés aux incidents sur créances cédées : impayé, règlement partiel	12,75 €
▶ Intérêts débiteurs	Nous consulter
Cession de créances professionnelles en garantie, marché de l'agriculture	
▶ Frais de bordereaux (suivi de créances et notifications incluses)	30,00 €

FINANCEMENTS MOYEN ET LONG TERME

Frais de dossier :	
▶ À la mise en place ou lors d'un avenant	Nous consulter
▶ Lors d'une modification sans avenant	7,30 €
Modularité des crédits	50,00 €
Lettre de relance pour échéance de prêt impayé, par lettre ⁽¹⁾	13,50 €
Délivrance d'un décompte	24,45 €

Garanties

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE DONNÉS

Frais d'établissement d'acte, par acte :	
▶ E-caution via CMUT Direct	25,00 € ⁽²⁾
▶ Caution ou garantie simple sur la France	50,00 €
▶ Caution ou garantie simple à l'international	120,00 €
▶ Caution ou garantie complexe sur la France, à partir de	150,00 €
▶ Caution ou garantie complexe à l'international, à partir de	265,00 €
Commission forfaitaire d'avenant	40,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel, à partir de	1,50 % ⁽³⁾
▶ Minimum par acte et par trimestre	12,00 €
Frais de mise en jeu	80,00 €
Frais de traitement de mainlevée :	
▶ Acte simple	40,00 €
▶ Acte complexe	95,00 €
Garanties financières des professions réglementées :	
▶ Gestion annuelle de la garantie (perception trimestrielle)	de 0,50 % à 1,50 % ⁽³⁾
▶ Minimum par acte et par trimestre	12,00 €
Frais de message SWIFT, par message	15,00 €

ACTES DE GARANTIE REÇUE

Constitution et gestion des actes	Nous consulter
Frais de traitement de mainlevée, selon la nature de la garantie	Nous consulter

(1) 3 lettres de relance maximum par échéance impayée.

(2) Hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

(3) Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

Autre service aux professionnels

HUB BUSINESS SOLUTIONS (HBS)

Services logiciels, hébergés en mode SaaS (Software as a Service) fournis par EURO-INFORMATION EPITHETE, filiale du groupe CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE.

LOGICIEL DE COMMUNICATION EBICS

- ▶ Multi-banques : abonnement mensuel, à partir de
- ▶ Mono-banque : abonnement mensuel

40,00 € HT

10,00 € HT

LOGICIEL DE SAISIE D'OPÉRATIONS BANCAIRES (Virements, Prélèvements et Lettres de Change (LCR))

Abonnement mensuel, à partir de

10,00 € HT

LOGICIEL DE GESTION DE TRÉSORERIE

Abonnement mensuel, à partir de

15,00 € HT

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DE MANDATS DE PRÉLÈVEMENTS E-MANDATS

Nous consulter

LOGICIEL DE GESTION DE FACTURES ÉLECTRONIQUES

Niveau de service	LIBERTÉ	ESSENTIEL	PREMIUM
Abonnement mensuel			
Accès au portail e-factures	GRATUIT	9,00 € HT	50,00 € HT
Factures clients			
Frais par facture émise dans le mois	1,30 € HT	0,90 € HT	0,75 € HT
Factures fournisseurs			
Frais par facture reçue dans le mois	1,30 € HT	0,90 € HT	0,75 € HT
Modules ou services complémentaires	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter

Pour plus de détail, une fiche tarifaire est disponible auprès de votre conseiller.

Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution disponible en Caisse et sur le site Internet de la banque.

Les solutions d'acceptation sont proposées par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance – Société par Actions Simplifiée au capital de 53 212 140 euros – Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg – RCS Strasbourg 312 730 674.

EURO-INFORMATION EPITHETE, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 000 euros – Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg – RCS Strasbourg 822 035 242. ICS : FR53ZZZ818DC4 Emetteur : "EURO-INFORMATION EPITHETE".

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9 – RCS Strasbourg B 588 505 534 – N° Orias : 07 003 758, Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM, entreprises régies par le Code des assurances.

